

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 h 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 h 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 h 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**Union des marais de Bordeaux nord - Protection contre les inondations
fluviomaritimes : remise en état de l'ouvrage de la Bécassine à Blanquefort -
Subventions d'investissement - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur PIERRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Demande de subvention de l'union des marais de Bordeaux nord

L'Union des marais de Bordeaux nord, syndicat de travaux créé en 1947, regroupe les associations syndicales autorisées des marais de Bordeaux-Bruges, Blanquefort, Grangeot et Padouens. Il a pour objet la réalisation de travaux, comme, par exemple, la création de l'ouvrage de Grattequina et le gros entretien des principaux ouvrages hydrauliques du secteur.

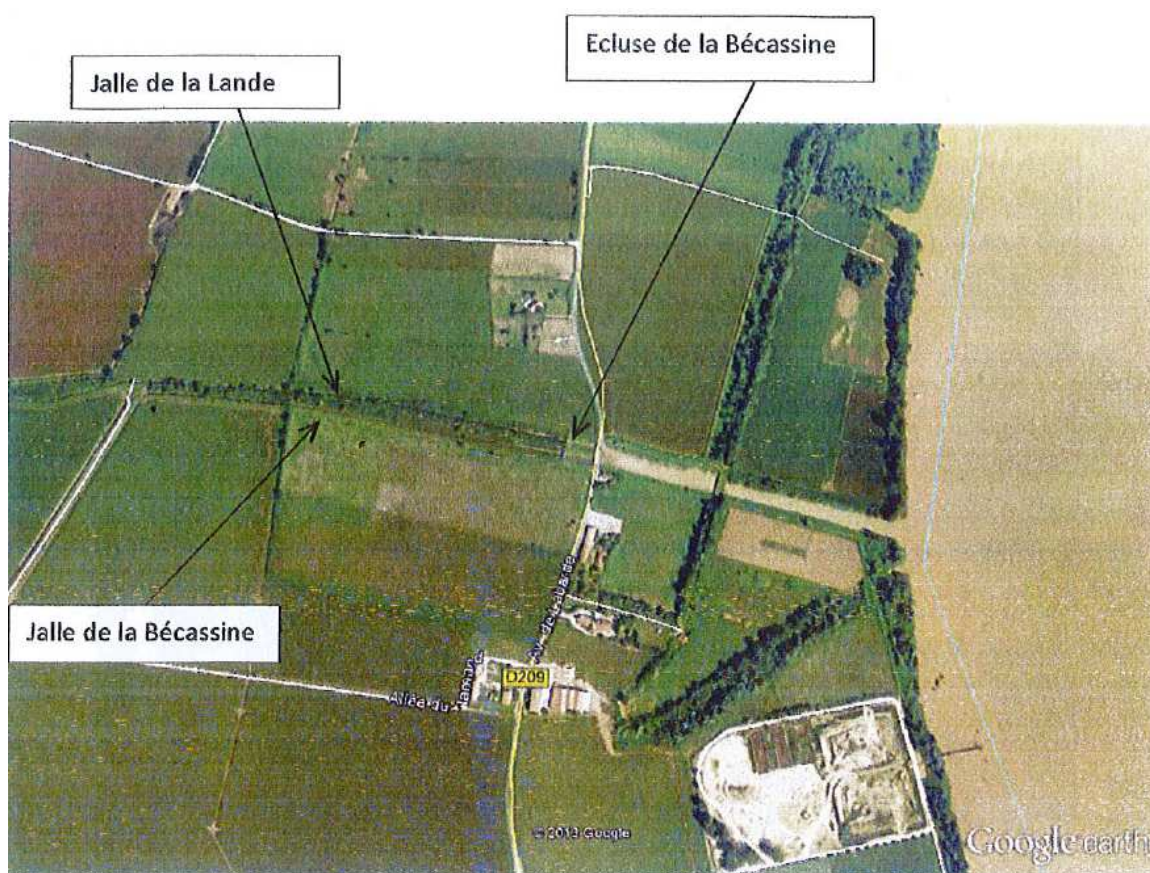
L'Union des marais de Bordeaux nord sollicite donc La Cub pour l'attribution d'une subvention concernant des travaux de remise en état de l'ouvrage de régulation de la Bécassine.

Cet ouvrage de la Bécassine, situé sur les jalles du même nom et de La Lande permet :

- l'évacuation des eaux de la zone industrielle de Blanquefort et des zones agricoles situées à proximité,
- de protéger ces mêmes secteurs contre une remontée des eaux de la Garonne, lors des marées hautes et des crues de la Garonne.



Il se situe à proximité immédiate de la route départementale 209 sur la commune de Blanquefort.



La Communauté urbaine avait participé à la réfection de cet ouvrage au début des années 1990.

Au début de l'été 2013, un mur de soutènement de la berge (rive gauche), en aval immédiat des pelles, s'est effondré et a bloqué l'ouvrage situé sur la jalle de la Lande. Depuis, une des deux portes à flots permettant l'assainissement hydraulique de la jalle de La Lande est bloquée en position fermée. Une inondation, notamment de la zone industrielle de Blanquefort, est donc à craindre en cas de forte pluviométrie.

Des travaux sont donc nécessaires, qui se dérouleront en plusieurs étapes :

- enlever la terre effondrée au droit de la porte de l'ouvrage,
- battre les palplanches au droit de l'ancien mur de soutènement,
- apporter de la terre derrière le rideau de palplanches.

Le budget prévisionnel des travaux est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant (€, HT)	Nature	Montant (€, HT)
Remise en état de l'ouvrage de la Bécassine	14 692,00	CUB	5 142,20
		Autofinancement USMBN	9 549,80
TOTAL	14 692,00	TOTAL	14 692,00

Le SIJALAG (Syndicat intercommunal des jalles de Lande à Garonne) vérifiera le bon déroulement et la bonne exécution des travaux, comme prévu par sa délibération du 20 juin 2013.

L'Union des marais de Bordeaux nord ne fait pas partie des structures pérennes concernées directement par la délibération n° 2007/0130 du 23 février 2007, relative à la participation financière à la mise en place des structures pérennes de lutte contre le risque inondation sur le territoire communautaire.

Cependant, devant l'urgence de la situation, et en raison de l'importance de cet ouvrage, qui n'est géré par aucun des deux syndicats mixtes de protection contre les inondations limitrophes (SIBVAM et SIJALAG), la présente délibération propose d'accorder une subvention de 5 142,20 € HT, soit le taux de subvention retenu pour les structures pérennes, à hauteur de 35 %.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Le programme de travaux de l'Union des marais de Bordeaux nord contribue aux objectifs de La Cub, en matière de protection contre les inondations fluviomaritimes.

DECIDE

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 5 142,20 € est attribuée à l'Union des marais de Bordeaux nord, au titre des travaux de remise en état de l'ouvrage de régulation de la Bécassine.

Article 2 : Monsieur le président est autorisé à signer la convention de subvention entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Union des marais de Bordeaux nord, ci-annexée.

Article 3 : Monsieur le président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2014 en section d'investissement : chapitre 204, article 204182, fonction 8310, CRB UD00, opération 05P015O002.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 27 FÉVRIER 2014

M. MAURICE PIERRE